

Recevoir une délégation militante et la faire interpellé :
un exemple de trahison dans un État non démocratique ?

Non non, un exemple de trahison dans la préfecture d'Ille-et-Vilaine !

Eh, le (nouveau) secrétaire général de la préfecture 35, t'as perdu le sens de l'honneur ?

Depuis mercredi dernier, le collectif de soutien
aux personnes sans-papiers de Rennes
a mené deux occupations de la préfecture
pour dénoncer les conditions d'accueil
des usager-e-s aux guichets des étranger-e-s
et pour dénoncer les arrestations au guichet de personnes sans-papiers.
Lors de la seconde occupation, qui a eu lieu lundi 25 février à 11 h,
le (nouveau) secrétaire général de la préfecture a débarqué
au milieu des militant-e-s puis il a :

- * **arraché nos banderoles lui-même ;**
- * **menacé de porter plainte contre notre collectif**
(c'est déjà arrivé mais sous Sarkozy) ;
- * accepté de recevoir une délégation de 4 personnes
mais, au bout d'une demi heure,
il a **fait arrêter les membres de la délégation par la police ;**
- * **fait sortir les 4 militant-e-s arrêté-e-s**
de la délégation par la sortie de derrière
afin que les autres manifestant-e-s ne voient rien.

**DANS QUEL TYPE D'ÉTAT UN SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE PRÉFECTURE FAIT-IL INTERPELLER
LES MEMBRES D'UNE DÉLÉGATION QU'IL REÇOIT ?**

*Collectif de soutien aux personnes sans-papiers de Rennes
Réunion ouverte à tous et à toutes chaque mardi à 18 h 30
à la Maison Internationale de Rennes, 7 quai Chateaubriand, sp35.org*